

MONDIAL DE L'AUTO

Les membres du Comité Central Social et Economique, toutes organisations syndicales confondues, sont invités par la direction au mondial de l'auto le mercredi 19 octobre. Malgré tout l'intérêt que nous portons sur les véhicules que nous concevons et fabriquons, la CGT décline l'invitation à cet événement. Pour cause, la direction ne lésine pas sur les moyens, elle organise une visite guidée qui sera suivie d'un déjeuner pour les élus de cette instance. Vous trouverez ci-dessous la réponse de la CGT :

Bonjour,

Les élus CGT du CCSE ne répondront pas favorablement à l'invitation de la direction au mondial de l'auto du Mercredi 19 octobre, malgré l'attachement que nous portons à la fabrication de nos véhicules.

En effet, nous sortons d'une négociation sur le pouvoir d'achat dont le résultat est loin d'être à la hauteur des attentes des salariés qui font toujours plus de concessions restrictives sur les dépenses nécessaires et vitales à leur vie quotidienne.

Dans ce contexte, la CGT estime qu'il serait déplacé de participer et de s'afficher auprès de la direction et des autres organisations syndicales qui accordent aussi peu de considération à l'ensemble des salariés du groupe Renault.

Cordialement

Jean François PIBOULEAU,
Délégué Syndical Central CGT

Christophe JANVIER,
Secrétaire adjoint au CCSE

DECLARATION CGT AU CSE

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les élus,

Nous sommes surpris que les élus CFE-CGC n'aient pas fait de déclaration en début de séance pour démentir les accusations qu'ils ont portées à l'encontre des élus CGT à travers la déclaration qu'ils ont lu lors du CSE ordinaire du 21 juillet 2022.

Pour rappel, les élus CFE-CGC déclaraient dans celle-ci que certains élus CGT utilisaient leurs heures de délégation pour perdre moins d'argent que les salariés en grève à l'appel du syndicat CGT :

- Pour le maintien de la pause de 20 minutes payées pour les intérimaires et nouveaux embauchés.
- Pour la réouverture des négociations sur les salaires.
- Pour les conditions de travail et la reconnaissance du personnel en logistique.

A la suite de cette déclaration, nous avons demandé à ce que les élus CFE-CGC apportent les preuves de leurs accusations.

Le représentant syndical CFE-CGC s'est contenté d'affirmer en séance d'avoir des preuves. Ce à quoi un élu CFE-CGC a renchéri « si on dit quelque chose c'est qu'on est sûr, on a des preuves »

A la suite de cette déclaration, deux élus CGT sont allés à la rencontre du représentant syndical CFE-CGC pour lui demander l'envoi des soi-disant preuves. Le représentant syndical CFE-CGC leur a dit que son syndicat détenait des captures d'écran concernant la saisie d'heures de mandat en lieu et place d'heures de grève pour certains élus CGT et qu'il verrait avec son syndicat pour envoyer ces éléments.

Après cet épisode, le syndicat CGT

RENAULT LE MANS n'a jamais reçu la moindre preuve.

En parallèle, le syndicat CGT RENAULT LE MANS a mené sa propre enquête auprès de l'ensemble de ses élus et mandatés. Preuves à l'appui, nous pouvons affirmer aujourd'hui qu'aucun-e élu-e CGT n'a utilisé ses heures de délégation sur les appels à la grève du 5, du 7, du 12 et du 21 juillet 2022.

Depuis toujours, ce principe fait partie du code de bonne conduite de tout élu ou mandaté CGT. Quand un appel à la grève est initié par la CGT dans un horaire de travail, tous les élus ou mandatés présents dans l'établissement dans cet horaire sont à minima en grève.

Voilà pourquoi le 9 septembre 2022 le secrétaire général du syndicat CGT RENAULT LE MANS a écrit au secrétaire de la section CFE-CGC pour lui demander de faire un démenti par voie de tract par rapport aux accusations mensongères portées à l'encontre des élus CGT.

Dans son courrier de réponse daté du 15 septembre 2022, le responsable de la section syndicale CFE-CGC Renault Le Mans nous écrivait qu'après vérification son organisation ne pouvait aucunement apporter la preuve des faits écrits dans sa déclaration du 21 juillet 2022 et qu'il regretta de ne pas avoir suffisamment vérifié les informations qui leur étaient parvenues avant leur déclaration.

Conjointement au courrier adressé à la CFE-CGC, le syndicat CGT RENAULT LE MANS a également interpellé par écrit la direction par rapport au fait que des managers puissent diffuser à la CFE-CGC l'utilisation des heures de mandats des élus CGT dont ils sont responsables hiérarchiques.

Comme nous l'avons rappelé par écrit dans notre courrier à la direction, les élus CGT n'ont rien à cacher, mais si

cette manière de faire est possible à leur rencontre, toutes les organisations syndicales doivent s'y soumettre et permettre à chacune d'elle d'avoir un droit de regard sur l'utilisation des heures de délégation de ses homologues syndicaux.

Dans son courrier de réponse daté lui aussi du 15 septembre 2022, le directeur des ressources humaines de l'usine, rappelle que le bordereau d'heures de délégation de tout élu ou mandaté dans l'usine reste partagé entre lui et son manager seulement, et que la direction ne tolérera aucune dérive sur le sujet. Nous en prenons acte !

Concernant le démenti CFE-CGC écrit et diffusé par voie de tract que nous attendions, nous venons de constater que celui-ci a été placé discrètement en bas de page du tract CFE-CGC intitulé « Commission intéressement local 2022 » de Septembre 2022. Ecrire un démenti quasi inaperçu en bas de page montre au combien la CFE-CGC veut se faire toute petite sur le sujet à présent.

Moralité dans cette histoire : C'est parce que animés par un anti-cégétisme primaire que certains adhérents CFE-CGC ont outrepassé leurs droits dans le but de porter atteinte à la réputation des élus CGT fortement impliqués dans les mobilisations du personnel pour soutenir les revendications évoquées plus haut.

En agissant de la sorte, ce n'est pas seulement à la réputation de la CGT qu'ils s'en sont pris mais à la crédibilité du syndicalisme en général.

Contrairement à ce qu'affirmait un élu CFE-CGC lors du CSE du 21 juillet dernier, non ce n'est pas parce que la CFE-CGC dit quelque chose, qu'elle dit forcément vrai. A quoi bon affirmer en séance détenir des preuves pour finalement dire l'inverse après déclaration. Question exemplarité et crédibilité, la CFE-CGC s'est illustrée !